



Vente en indivision et apport personnel

Par **Choux 14**, le **16/03/2020** à **11:27**

Bonjour,

J'ai acheté une maison en indivision 50/50, apporté un apport de 70.000 € et lui a payé, au jour de la vente, 29.000 €.

Aujourd'hui, avec le protocole du notaire, je ne récupère que 37.000 € ?

J'aimerais savoir si cela est légal (ça me paraît peu quand même) en sachant qu'il reste 61.900 € à se partager.

Merci pour vos réponses.

Par **youris**, le **16/03/2020** à **11:43**

bonjour,

si vous êtes en indivision 50/50, le notaire fera le partage en fonction des droits de chacun dans le bien indivis, soit 50/50.

ensuite, vous devez faire le calcul vous même pour tenir compte des apports de chacun.

aviez-vous un crédit, qui remboursait le crédit ?

difficile de vous répondre puisque vous n'indiquez même pas le prix de vente de la maison et s'il reste du crédit à rembourser.

salutations